

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE**

MERCREDI 02 FEVRIER 2022

DELIBERATION	N°04/02-02-2022/295
---------------------	----------------------------

Nombre total de Membres Titulaires	:	40
Nombre de Membres Titulaires en exercice	:	40
Membres Titulaires présents	:	31
Pouvoirs	:	09
Quorum	:	21
Nombre de votants	:	40
Adoption	:	40

Présents : Mmes, MM.

ABELI Eric, ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI Paola, ANDREANI Dominique, BALESI Pierre-François, BENZONI Joseph, CASTELLI Jean-François, CIONI Gilles, DELOVO Cosima Sandra, DI MENZA Dominique, DOMINICI Jean, FAGGIANELLI François, GALVEZ-OLLANDINI Michael-Anthony, GIOVANNI Auguste, GOFFI Karina, IENCO Michel, LANFRANCHI Marie-Eugénie, LEANDRI Marc, MANICCIA Christophe, MARTELLI Marina, MAURIZI Jean-André, MICHELI Virginie, NEGRETTI Pierre, ORSINI Pierre, PAOLI Jean-François, PIACENTINI Céline, ROSSI Antoine, SANGUINETTI Patrick, SIMONI Barthélémy, VALERY Olivier, VENTURINI Stefanu.

Pouvoirs : Mmes, MM.

BALDASSARI Nicolas à GIOVANNI Auguste, CECCARELLI Laurent à MAURIZI Jean-André, CECCOLI François-Xavier à DOMINICI Jean, COLONNA Caroline à MARTELLI Marina, FRASSATI Jeanne à DI MENZA Dominique, LECA Antoine à FAGGIANELLI François, TROJANI Paul à MICHELI Virginie, VESPERINI Nunzia à CASTELLI Jean-François, VOLPI Nathalie à ALBERTINI Jean-Louis.

OBJET :

Désignation des Membres Associés de la CCI de Corse

Considérant l'installation des membres élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse à l'occasion de l'Assemblée Générale du 25 novembre 2021 ;

Considérant l'élection de M. Jean DOMINICI au poste de Président de la CCI de Corse, actée par délibération n°01/25-11-2021/283 ;

Vu l'article R711-50 du code de commerce modifié par décret n°2019-1317 du 9 décembre 2019 - Article 1^{er} :

« Les chambres de commerce et d'industrie de région peuvent s'adjoindre des membres associés, qui ont voix consultative et dont le nombre ne peut dépasser la moitié de celui des membres élus.

Les membres associés sont désignés par la chambre de commerce et d'industrie de région après chaque renouvellement parmi les personnalités qualifiées détenant des compétences en matière économique utiles à l'établissement.

.../...

Les membres associés prennent part aux délibérations avec voix consultative et peuvent représenter la chambre dans toutes les instances auxquelles celle-ci participe, sans pouvoir les engager sur le plan financier ou contractuel. »

Vu le Règlement Intérieur de la CCI de Corse en vigueur à compter du 29 juillet 2021, et particulièrement le Chapitre I - Section 2 - Article 1.2.1 « *Définition et désignation des membres associés* », stipulant notamment que les membres associés sont désignés après chaque renouvellement général, sur proposition du Bureau, par l'Assemblée Générale de la CCI lors de la séance qui suit celle de son installation ;

Considérant que le nombre de membres associés ne peut dépasser la moitié de celui des membres élus, soit vingt (20) ;

Etant convenu pour la CCI de Corse, de tenir compte d'un nombre de membres associés calculé au prorata du nombre de membres élus de chacune des CCI qui lui sont rattachées, soit à parfaite égalité de dix (10) + dix (10) = vingt (20) ;

Vu la délibération de Bureau CCI n°02/21-12-2021 proposant la désignation des personnalités qualifiées suivantes en qualité de membres associés :

- **ACQUAVIVA François**
- **ALLEGRIANI Nicolas**
- **ANGELINI Pascal**
- **ANTONA Jean Charles**
- **CESARI Dominique**
- **CULIOLI VICHERA Marie Josée**
- **DEMEDARDI Dominique**
- **EVANGELISTA Jean-Michel**
- **GANDOLFI-SCHEIT Joseph-Henri**
- **GIRASCHI Jean**
- **LE HAY Yves**
- **NINU Marc**
- **PAPI Marc**
- **PERRAUDIN Stéphanie**
- **RAIMONDI Sibille**
- **RAIMONDI Toussaint**
- **ROSSI François**
- **ROSSI Pierre**
- **VENTURI Alain**
- **VILLA Jean-Paul**

L'Assemblée Générale approuve la liste des vingt (20) Membres Associés de la CCI de Corse précités pour la Mandature 2021-2026.

Bastia, le 02 février 2022

Le Président

Jean DOMINICI